



## Compte-rendu de la réunion Du Conseil Municipal du 11 avril 2023

**24 Conseillers étaient Présents ou Représentés (03 Procurations : *F. Ruggeri, MC Ruiz, M. Simeoni*) et 05 Absents : *J.T. Albertini, E. Baghioni, F. Luciani, M.J. Malleroni, J. Sabiani*.**

Le Maire, après avoir procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal, et avoir désigné Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI comme Secrétaire de Séance, ouvre la session.

### **Point n° 1 : Finances Communales**

#### **23-04/023 – Crédit d’impôt pour les dépenses de fonctionnement et de gestion**

**Le Conseil**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, à l'unanimité des membres présents et représentés, **Adopte à l'unanimité, avec 24 Voix Pour, Autorise** son Maire à créer les autorisations de programme suivantes :

AP/CP n° 2023-01 : Salle Polyvalente, Maison des Associations CHABRIÈRES : 1 500 000 € sur 4 ans (4 x 375 000 €),

AP/CP n° 2023-02 : Requalification Cours Paoli, Traverse, Centre-Ville : 7 178 000 € sur 4 ans (400 000 € ; 2 000 000 € ; 2 500 000 € ; 2 278 000 €),

AP/CP n° 2023-03 : Aménagement Voie Douce : 7 000 000 € sur 4 ans (400 000 € ; 2 000 000 € ; 2 500 000 € ; 2 100 000 €).

#### **Prend Acte :**

- que ces autorisations de programme seront appelées à être modifiées, par délibération du Conseil Municipal, pour y inclure les crédits nécessaires à la réalisation des travaux.
- que ces opérations sont financées par l'Etat dans le cadre du PTIC, à hauteur de 80 % pour la phase études jusqu'à la mission ACT, puis à hauteur de 50 % pour la phase travaux.
- que des financements complémentaires ont été obtenus pour financer ces opérations et ce, à hauteur de 23 % auprès de la Collectivité par engagement du Président du Conseil Exécutif pris lors de la visite du Ministre de l'Intérieur le 19 février 2023, à Corte.
- que ces projets bénéficieront également du FCTVA au taux de 16,404 % sur le montant TTC des dépenses réalisées.
- que le solde des besoins de financement sera compensé par l'autofinancement et les excédents de fonctionnement du budget général, et éventuellement par l'emprunt.

#### **23-04/024 – Affectation du Résultat 2022 :**

- Le Conseil, **Affecte à l'unanimité**, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 tel que proposé.

#### **23-04/025 – Vote des taux d'imposition et des taxes directes locales 2022 (Etat 1259) :**

- A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, le Conseil, **à l'unanimité**, décide d'appliquer les taux suivants, pour l'année 2023 :

- Taxe Foncière (bâti).....	: 32,12 %
- Taxe Foncière (non bâti) .....	: 67,77 %
- Taxe d'Habitation.....	: 31,91 %
- Contribution Foncière des Entreprises....	: 20,28 %

#### **23-04/026 – Adoption du Budget Primitif 2023 :**

- **Le Budget Primitif 2023 de la Commune est adopté en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, à la majorité des membres présents et représentés, par 19 voix « Pour », et 5 « Abstentions »** : V. BORROMEÏ, ML CASTELLI, F. DEMUYNCK, P. RINIERI, M. SIMEONI.
  - En Dépenses de Fonctionnement au chapitre 65 : Subventions aux Associations : Adopté à l'Unanimité.

#### **23-04/027 – Attribution de subventions aux associations :**

**Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 215 800 € aux 52 associations, répertoriées dans le listing joint à la délibération et dit que cette somme sera inscrite au chapitre 65 du budget général de la Commune 2023.**

## **Point n° 2 : Régie de l'Eau**

### **23-04/028 – Affectation du Résultat 2022 :**

- Le Conseil, à l'unanimité, affecte le Résultat de Fonctionnement de la Régie de l'Eau pour l'année 2022, tel que proposé.

### **23-04/029 – Adoption du Budget Primitif 2023 :**

- Le Budget Primitif 2023 de la Régie de l'Eau est adopté en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, à l'unanimité, avec 24 voix « Pour ».

### **23-04/030 – Autorisation d'emprunt :**

- Le Conseil, à l'unanimité, Autorise son Maire, en sa qualité de Président du Conseil d'Exploitation de la Régie de l'Eau « Cort'Acqua », à contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations – en fonction des caractéristiques du document joint à la délibération.

## **Point n° 3 : Régie du Parking Municipal TUFFELLI**

### **23-04/031 – Affectation du Résultat 2022 :**

- Le Conseil, à l'unanimité, affecte le Résultat de Fonctionnement du Parking Municipal Tuffelli pour l'année 2022, tel que proposé.

### **23-04/032 – Adoption du Budget Primitif 2023 :**

- Le Budget Primitif 2023 du Parking Municipal Tuffelli est adopté en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, à l'unanimité, avec 24 voix « Pour ».

## **Point n° 4 : Régie du Parking RESTONICA-GROTELLE**

### **23-04/033 – Affectation du Résultat 2022 :**

- Le Conseil, à l'unanimité, , affecte le Résultat de la Régie du Parking « Restonica-Grotelle » pour l'année 2022, tel que proposé, Madame Marie-Luce CASTELLI ne prenant pas part au vote.

### **23-04/034 – Adoption du Budget Primitif 2023 :**

- Le Budget Primitif 2023 du Parking « Restonica-Grotelle » est adopté en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, à l'unanimité, avec 23 voix « Pour », Madame Marie-Luce Castelli ne prenant pas part au vote.

## **Point n° 5 : Régie du Lotissement Communal FURNACCIA**

### **23-04/035 – Clôture et Prévisions Budgétaires pour 2023 :**

- Le Conseil, à l'unanimité, Décide de *clôturer* le Budget Annexe du Lotissement « Furnaccia » ; *Approuve* le versement de l'excédent de Fonctionnement au Budget Principal de la Commune ; *Ouvre* au Budget du Lotissement et au Budget Principal de la Commune, les crédits nécessaires à la réalisation du Transfert de Résultat ; *Dit* qu'au BP général de la Commune 2023 une Recette de Fonctionnement de 6 611,84 € sera inscrite au compte 75821.

### **23-04/036 – Affectation du Résultat 2022 :**

- Le Conseil, à l'unanimité, affecte le Résultat de Fonctionnement du Lotissement « Furnaccia » pour l'année 2022, tel que proposé.

### **23-04/037 – Adoption du Budget Primitif 2023 :**

- Le Budget Primitif 2023 du Lotissement « Furnaccia » est adopté en Dépenses et en Recettes pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement, à l'unanimité, avec 24 voix « Pour ».

### **Point n° 6 : Marchés Publics**

**23-04/038 – Autorisation à donner au Maire en vue de signer l'avenant n° 1 au marché de services « Etude Urbaine » :**

- Le Conseil, à l'unanimité, Autorise son Maire à signer l'avenant n°1 du marché de services « Etude Urbaine » tel qu'annexé à la délibération.

### **Point n° 7 : Domaine Public**

**23-04/039 – Modification de la date d'installation des planchons :**

- Le Conseil, à l'unanimité, Adopte la proposition de son Maire ; Décide que les tarifs adoptés par délibération du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2021 ne seront pas modifiés ; Autorise son Maire à accorder l'installation des planchons à compter du 15 avril 2023 de l'année en cours et suivantes ; Accepte que ces dates pourront varier de quinze jours avant ou après décision du Maire en cas d'événements sur la Commune.

### **Point n° 8 : Divers**

**23-04/040 – Autorisation à donner au Maire en vue de signer l'avenant n° 1 au marché de services « Etude Urbaine » :**

- Le Conseil, à l'unanimité, Adopte la proposition de son Maire ; Autorise son Maire à :
- 1) Modifier les actes constitutifs des régies créées pour les droits de stationnements, les activités périscolaires : caisse des écoles, les droits de place sur les foires et marchés, la piscine municipale, tels qu'annexés à la présente.
  - 2) Créer une régie de recettes pour le domaine public de la Commune, comme définie dans l'acte joint à la présente.

### **Point n° 7 : En Communication**

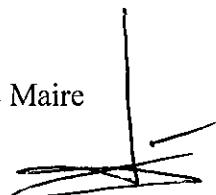
Le Maire communique au Conseil :

- Le compte-rendu de la réunion du dernier Conseil Municipal du 20 mars 2023

*Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.*

Corte, le 11 avril 2023

Le Maire



Dr. Xavier POLI

Le Secrétaire de Séance

M. Marc-Marie GUGLIELMI

